



## Déclaration préalable CCP du 6 novembre 2019

Mesdames, Messieurs les membres de la CCP,

Le SE-UNSA tient en préambule à dénoncer les conditions de la rentrée 2019.

Comme chaque année le SE-UNSA fait le constat des notifications tardives et des affectations des AESH à la dernière minute ou changeant d'une semaine sur l'autre. Comment alors pour ces personnels postuler sur un second emploi et organiser leur vie familiale.

Pour le SE-UNSA, nous sommes face à une rentrée inacceptable qui a entraîné une situation insoutenable pour beaucoup d'AESH, obligés de travailler sans contrat et pour un salaire versé hors délais.

Dans de telles circonstances, nous aurions attendu que l'employeur assume ses défaillances et informe en amont les AESH des retards pris.

Au lieu de cela les AESH très inquiets de leur situation financière fragile ont multiplié les appels et parfois ont été mal reçus par leurs interlocuteurs principaux sans doute excédés par cette surcharge de travail. C'est la faute de l'employeur.

Nous nous faisons aussi le relais de plusieurs témoignages de collègues qui ont demandé l'aide des services sociaux. Pour certains ce sera la dernière fois tant ils ont mal vécu les réponses expliquant que le service n'était pas là pour faire le complément de salaire de leur employeur ou leur conseillant de changer de métier s'ils ne peuvent pas en vivre.

Bien sûr que l'on ne peut pas vivre avec des salaires en dessous du seuil de pauvreté et d'autant plus lorsque ces salaires ne sont pas versés en temps et en heure. Mais, est-ce la faute des travailleurs ou de l'employeur ? C'est de la faute de l'employeur.

Le SE-UNSA dénonce la rédaction des contrats en totale contradiction avec les discours du ministre et de la circulaire du 5 juin.

Le SE-UNSA souhaite redire son opposition totale de l'interprétation faite par le rectorat.

En effet, à Clermont-Ferrand le choix a été fait du maintien coûte que coûte des AESH à 60% ; alors que le ministre voulait que cette nouvelle circulaire soit le début d'une meilleure reconnaissance des AESH. L'académie de Grenoble a quant à elle fait le choix d'interpréter favorablement la circulaire et d'augmenter les salaires des AESH.

Lorsque nous avons lu cette circulaire de nombreux points semblaient vouloir faire des AESH de véritables acteurs de l'école inclusive et aller vers la reconnaissance qu'ils méritent.

Le SE-UNSA déplore qu'académiquement, le choix fait soit tout autre.

Les AESH souhaitent le respect de la circulaire de juin et seront en grève dans les prochains jours pour obtenir les modifications de contrats nécessaires.

Lors des différentes instances le SE-UNSA ne cesse d'affirmer que l'avancement automatique acté en CTA n'est pas mis en place. Si vous me permettez je vous cite la réponse qui nous est faite par le service de gestion (DSDEN) des AESH :

*« L'indice évolue au 1er janvier pour suivre l'augmentation du SMIC ou lors d'une CDIisation. Comme vous le faites remarquer, la circulaire 2019-090 du 05/06/2019 prévoit un réexamen de la rémunération au moins tous les 3 ans. Mais je n'ai pas de directives à ce sujet. Pour l'instant, les modalités de mise en œuvre et d'application des dispositions que vous évoquez sont en cours d'instruction au niveau académique. »*

Ainsi, à chaque fois que le SE-UNSA vous a fait remonter que l'avancement validé en CTA n'était pas mis en place vous nous avez demandé de prouver nos dires. Nous réaffirmons que l'avancement automatique tous les 3 ans acté en CTA n'est pas effectif puisque les services de gestion des AESH ne sont même pas au courant. Le SE-UNSA s'interroge donc sur la différence entre les paroles et les actes.

Un autre exemple de décalage entre ce qui nous est dit en instance et la réalité sur le terrain. Vous nous avez affirmé lors du dernier GT que vous aviez envoyé à l'ensemble des AESH en CDI un avenant pour appliquer les nouvelles modalités de la circulaire sur 41 semaines. Le SE-UNSA affirme que ce n'est pas le cas.

L'école de la confiance ne se décrète pas, elle se construit en permanence et notamment dans le dialogue paritaire engagé.

Il reste encore une chance de renouer le dialogue. Nous espérons que cette instance permettra de répondre aux demandes des personnels.

De plus, vous nous aviez annoncé l'emploi d'AESH référents à temps plein, là encore rien n'est fait.

Comment ces AESH seront choisis ? Comment les AESH seront informés de l'ouverture de ces postes ?

Le SE-UNSA espère que la communication sera faite à l'ensemble des personnels.

Alors que certains élèves ne sont toujours pas accompagnés, le SE-UNSA n'a vu apparaître aucune offre d'emploi sur le site dédié.

Le SE-UNSA tient une nouvelle fois à soulever le problème de communication des informations essentielles aux AESH :

-Leurs identifiants

-leur accès à Cap école inclusive

-les offres d'emploi

Les AESH sont employés par la DSDEN ou au lycée Sidoine Apollinaire, ils sont rattachés à un PIAL ou non. Tout ceci nous dit-on pour faciliter la gestion de proximité ; mais sur le terrain les AESH ne savent plus à qui s'adresser.

Le SE-UNSA s'interroge tout autant sur l'accueil devant être réservé aux AESH au sein des écoles et des établissements. Qui a informé les enseignants que désormais les AESH devaient officiellement être considérés comme des membres à part entière de l'équipe éducative ?

Vous comprendrez que le SE-UNSA ne peut que constater les conséquences d'une rentrée ratée où la confiance des AESH semble d'ores et déjà perdue. Le peu d'illusions qui leur restaient, ont mis moins d'un mois à s'envoler.

Le SE-UNSA pense qu'il est possible de faire le signe nécessaire en payant les 24h d'accompagnement sur la base des 62% réglementaires.

Mesdames, messieurs, membres de la CCP, merci de votre attention.